Image not found or type unknown

rupture conventionnelle , preavis?????

Par **jehwel**, le **19/09/2012** à **20:09**

bonjour,

j'ai demandé une rupture conventionnelle. j'ai un premier entretien bientot. toutefois je me pose une question. Qu'en est il du preavis..?? normalement j'ai un mois de preavis a effectuer. j'ai envoye ma lettre dans laquelle je dis que je veux quitter mon boulot amiablement le O7/09/2012. ma directrice m'a expliqué que si la rupture conventionnelle etait refuseé, il faudrait que je rempile pour un eautre mois de preavis. qu'en est il???

je vous remercie pour vos reponses

Par **P.M.**, le **19/09/2012** à **21:03**

Bonjour,
Il n'y a pas de préavis dans le cadre de la rupture conventionnelle mais, après sa conclusion, deux délais successifs à respecter, un premier de rétractation qui dure 15 jours calendaires puis un second après la réception de la demande d'homologation par la DIRECCTE qui est de 15 jours ouvrables...
Il est effectivement hasardeux d'anticiper la rupture du contrat de travail qui ne peut intervenir qu'après...

Par **jehwel**, le **19/09/2012** à **21:16**

MERCI d'avoir pris le temps de me repondre. je pourrais mieux me defendre / negocier lors de mon entretien.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés